



Le lien MARIVERAIN

Bulletin municipal Vol. 4, No 8, OCTOBRE 2003

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Pour une organisation municipale plus efficace
Jacques Alain, directeur général

Bibliothèque Honorius-Provost Activités

Jacques Filiatrault, bibliothécaire

Le « Structures Derek » débute sa première saison!

Tournoi de golf de la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce, un succès!

Conseil en bref

Hélène Gagné, greffière

Refoulement d'égout? Vous pourriez être tenu responsable!

Élus municipaux: qui s'occupe de quoi?

Du 20 au 23 octobre : Semaine du grand ménage

Service des Travaux publics et de l'Ingénierie

Service de protection contre l'incendie : des changements

Joël Sauvé, directeur

5 au 11 octobre, semaine de la prévention des incendies

Joël Sauvé, directeur

PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL :
Le lundi 14 octobre 2003, 20 h

POUR UNE ORGANISATION MUNICIPALE **PLUS EFFICACE**

Le conseil municipal a officialisé récemment les résultats d'une démarche de réorganisation des services municipaux amorcée il y a déjà plusieurs mois. En effet, l'organisation municipale a connu peu de changements depuis les 25 dernières années, ceci malgré des exigences de plus en plus nombreuses de la part des gouvernements supérieurs et des demandes accrues de la part des citoyens et des organismes. C'est pourquoi le directeur général et le conseil municipal ont jugé nécessaire d'analyser le fonctionnement de l'appareil municipal. Cette analyse nous a amené à apporter certaines améliorations tout en favorisant une plus grande implication et une plus grande imputabilité des employés. Finalement, le conseil souhaitait que la réorganisation permette de réaliser des économies à moyen et à long terme.

UNE DÉMARCHÉ RÉFLÉCHIE

Cette démarche, basée sur le respect des individus, a impliqué plusieurs rencontres avec un grand nombre d'employés, syndiqués et cadres, de même qu'avec le conseil municipal. Ces rencontres avaient pour objectif d'identifier les différents problèmes spécifiques à notre organisation et de mettre en valeur les points forts de chacun. Par la suite, le comité des Ressources humaines de la Ville (composé du maire, des conseillers Simoneau et Blais et du directeur général) a poursuivi la démarche pour en arriver à proposer les recommandations suivantes :

CRÉATION DE NOUVELLES DIRECTIONS

Le Service des travaux publics et de l'ingénierie se scinde en 2 directions :

- Le Service de l'ingénierie, sous la direction de M. Bruno Gilbert, sera responsable des dossiers techniques et des dossiers de planification. Il sera assisté de M. Bernard Boulanger qui agira dorénavant à titre de technicien de ce nouveau service ; ce nouveau service devrait permettre des économies substantielles en services professionnels.
- Le Service des travaux publics sera responsable des opérations. Ce service modifié sera sous la direction de M. Maurice Mercier qui sera assisté d'un contremaître.

CRÉATION D'UN SERVICE D'URBANISME

- L'actuelle section de permis et d'inspection devient un Service d'urbanisme avec de nouveaux mandats et une nouvelle organisation du travail ;
- La direction de ce service est confiée à M. Georges LaRocque qui, tout en conservant son titre d'inspecteur, sera également responsable des volets planification et aménagement du territoire de la Ville. Il sera assisté de M. André Audet qui continuera d'agir à titre d'inspecteur municipal ;
- Le poste de secrétaire du service qui était à 3 jours/semaine sera dorénavant un poste à temps plein.

AMÉLIORATIONS DANS PLUSIEURS SERVICES

- Direction générale et Service du greffe et du contentieux : ajout de 3 jours/semaine de secrétariat pour ces 2 services.
- Service d'incendie : nomination de plusieurs officiers parmi les pompiers volontaires.
- Service de police : les changements apportés à ce service faisant suite à l'adoption d'une loi provinciale, nous les avons traités en marge du processus de réorganisation des autres services.

INCIDENCES FINANCIÈRES

La réorganisation ayant pour effet de créer un poste de technicien au Service de l'ingénierie et de confier cette fonction à l'actuel contremaître, il faudra donc combler le poste de contremaître devenu vacant et pour lequel le salaire est déjà au budget. Selon les attentes du conseil, le salaire du technicien devrait se financer à même la récupération de certains mandats habituellement confiés à des firmes externes.

Reste donc l'ajout du temps de secrétariat qui représente l'équivalent d'un secrétaire à temps plein. Les répercussions financières demeurent donc modestes malgré un nombre appréciable de changements.

PLUSIEURS CONCOURS

Mis à part le poste de contremaître qui fait l'objet d'un concours interne-externe, les autres concours sont d'abord offerts à l'interne conformément à la convention de travail des employé(e)s de bureau.

Visant avant tout à améliorer la qualité des services auxquels la population est en droit de s'attendre, ces changements seront aussi l'occasion de remettre en question certaines habitudes de travail tout en offrant de nouvelles occasions de réalisations professionnelles à nos employé(e)s.

Pour mieux vous servir!

UNE FIERTÉ À PARTAGER.

Jacques Alain
Directeur général



ISSN 1492-9279

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
4^e trimestre 2003

Impression • Dynamiques, Centre d'imprimerie,
Sainte-Marie Bce

Graphisme, rédaction et coordination de projet

Zonart
communications

www.zonart-zone.com



SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

(19 AU 25 OCTOBRE 2003)



Dans le cadre de cette semaine, la bibliothèque Honorius-Provost vous invite à nourrir, découvrir, ou redécouvrir les plaisirs de la lecture.

Une naissance, un livre

(Projet initié par le regroupement des Bibliothèques publiques des régions de Québec et Chaudière-Appalaches.)

À la bibliothèque Honorius-Provost, nous sommes heureux d'accueillir en grande pompe les nouveaux lecteurs nés depuis le premier janvier de cette année en remet-

tant à leurs parents un sac-cadeau contenant un livre cartonné (Toupi ou Maki) et un numéro du Magazine Enfants-Québec ! Hâtez-vous car le nombre de sacs-cadeaux est limité. Ce sac-cadeau vous sensibilise par de judicieux conseils et trucs à l'éveil de la lecture de votre chérubin !

Marché aux puces « ENLIVRANT »

Un marché aux puces spécial, organisé tout au long de la semaine des bibliothèques, soit du 19 au 25 octobre 2003. Pourquoi spécial ? Parce qu'il s'agit des volumes retirés de la collection de la bibliothèque

suite à l'opération annuelle d'élagage et des livres reçus sous forme de don mais non retenus pour faire partie du fonds documentaire. Les adeptes de la lecture pourront se porter acquéreurs des documents offerts et ce, à un coût symbolique (de 0,25¢ à 2,00\$ le volume) !

Deux occasions de gagner :

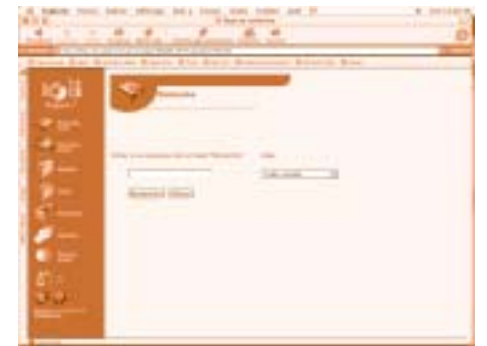
Rallye et Concours « EXCÈS DE PLAISIR »

Un rallye de quelques minutes et courrez la chance de gagner de beaux prix! Un gagnant sera tiré au hasard parmi les formulaires de rallye remis; de plus, tous les participants au rallye pourront faire valider un bulletin de participation au concours « Excès de plaisir » et se mériter un des prix suivants :

- Une des 4 consoles de jeu avec un jeu d'Ubi Soft, une valeur unitaire de 300 \$
- Un des 5 chèques-cadeaux de 200\$ offerts par les librairies Renaud-Bray
- Un des 3 passeports 52 locations gratuites de jeux vidéo de SuperClub Vidéotron, une valeur unitaire de 250 \$
- Un des 5 chèques-cadeaux de 100\$ offerts par les boutiques Le Château

Profitez aussi des visites guidées ; elles pourraient vous aider pour le rallye !!

DEUX FAÇONS D'EN SAVOIR PLUS...



En plus de l'adresse pour le site général de la bibliothèque au <http://bibliotheques.qc.ca/bsmb/>, vous pouvez maintenant aller beaucoup plus loin en vous rendant au <http://biblio.ville.sainte-marie.qc.ca/regard/>.

Vous pourrez y faire des recherches sur les ouvrages disponibles à la bibliothèque, connaître leur statut (disponibles ou prêtés), etc. Un outil super-pratique!

EXPOSITION DE CITROUILLES D'HALLOWEEN

(CONCOURS EN COLLABORATION AVEC LA SAMAR)

Vous faites des citrouilles d'Halloween et à vos yeux ce sont de véritables pièces de musée ? Voici votre chance de faire connaître vos talents en exposant vos œuvres à la bibliothèque et ce, pour un très court laps de temps (étant donné la matière première dont elles sont faites) !

Trois prix seront décernés pour la qualité des œuvres reçues. La date limite pour l'inscription des citrouilles est le jeudi, 23 octobre 2003, 20h30.

Quand : 17 au 24 octobre 2003

Remise des prix : 24 octobre 2003, 19h

Clientèle : Pour tous



Bibliothèque Honorius-Provost

Tél.: 387-2240

Site Web : <http://bibliotheques.qc.ca/bsmb/>

Site collections : <http://biblio.ville.sainte-marie.qc.ca/regard/>

Les nouveautés sont maintenant disponibles sur le site de la ville, www.ville.sainte-marie.qc.ca, sous l'onglet publication, en cliquant l'hyperlien **bibliothèque Honorius-Provost**.

LE STRUCTURES DEREK DÉBUTE SA SAISON!

La nouvelle équipe de hockey de Sainte-Marie, affiliée à la Ligue centrale de hockey Senior AA, débute sa saison le 4 octobre prochain. Elle fera face à Saint-Agapit, à 20 h, à l'aréna de Sainte-Marie. Pour tout savoir sur l'équipe et ses joueurs, consultez le site : www.structuresderek.com/splash/splash.htm

Bon hockey!

LE TOURNOI DE GOLF DE LA CHAMBRE DE COMMERCE NOUVELLE-BEAUCE, UNE RÉUSSITE !

Cent quarante (140) gens d'affaires de la région ont participé à la 9^e édition du tournoi de golf annuel de la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce au Club de golf Dorchester à Frampton. L'excellente organisation de l'événement a permis à tous les participants de s'amuser tout en développant davantage leur réseau de contact. Étant de plus une source de financement pour l'organisme, ce tournoi de golf est un bon coup d'envoi pour la saison 2003-2004 de la Chambre de commerce Nouvelle-Beauce.

La Chambre de commerce Nouvelle-Beauce remercie la Caisse populaire du Centre de la Nouvelle-Beauce et tous les bénévoles qui ont contribué au succès de cette journée!

Pour joindre la Chambre : 387-2006 ou ccnb@globetrotter.net

CROCK-LIVRES

UN ÉTÉ PLEIN DE BEAUX SOUVENIRS!

Du 21 juin au 14 août, 100 jeunes de la 1^{ère} à la 6^e année se sont réservés des moments inoubliables grâce à la lecture.

Ils ont lu en tout 1248 livres (!) et fait 625 critiques de livres!

Le 15 août, 54 jeunes se sont réunis pour participer au party célébrant la fin du Club de lecture.

À cette occasion, chaque enfant présent s'est vu remettre un prix de présence. Les quatre grands prix à tirer au sort ont été remis à :

- **Marylène Audet** pour le jeu de Scrabble

- **Andréa Giguère** pour le jeu Embouteillage
- **Nakeyah Giroux-Works** pour le jeu de Tock
- **Ann-Joëlle Faucher** pour la trilogie de livres de Peggy Sue

La librairie Tome Un de Lévis et la librairie Chouinard de Charny ont toutes deux fait don de 10 certificats cadeaux d'une valeur de 10\$ chacun.

Nous félicitons tous les jeunes qui ont participé au Club cette année et nous vous souhaitons une bonne année scolaire!

Merci à tous les parents de s'être impliqués en amenant leurs enfants à la bibliothèque.





CONSEIL EN BREF

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors des séances régulière et spéciale tenues les 8 et 12 septembre 2003.

• La Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1256-2003 amendant le règlement numéro 1190-2001 concernant le régime de retraite des employés de la Ville de Sainte-Marie et plus particulièrement afin de modifier la cotisation exigible, à partir du 1^{er} janvier 2004, des participants actifs de la catégorie « employés de service (cols blancs) ».

• La Ville a procédé à l'adoption du règlement numéro 1257-2003 décrétant la fermeture et cession d'une partie de l'emprise de la 3^e Avenue du Parc-Industriel, soit le lot 670 Ptie, pour ainsi en permettre la vente à Acier Trimax inc.

Les règlements numéros 1256-2003 et 1257-2003 sont entrés en vigueur à la date de leur publication, soit le 12 septembre 2003.

• La Ville a accepté et ratifié l'entente à l'amiable intervenue entre la MRC de La Nouvelle-Beauce et la municipalité de Frampton concernant le dossier du Centre de récupération et de gestion des déchets de la Nouvelle-Beauce.

• La Ville a désigné la nouvelle voie publique située à l'Est du boulevard Lamontagne entre l'avenue Châteauneuf

et l'avenue Linière comme étant la rue « Nicolas-Comiré » en l'honneur du premier fermier qui s'est établi à Sainte-Marie. Cette nouvelle désignation doit toutefois être soumise pour approbation à la Commission de Toponymie du Québec avant son usage.

• La Ville a autorisé, dans le cadre du processus de mise en place du plan d'organisation policière, l'acquisition d'un nouveau radar laser pour le Service de police.

• La Ville a accepté de traiter à ses étangs d'épuration des eaux usées une quantité de 2 000 m³ de lixiviat provenant du Centre d'enfouissement de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

• La Ville a accordé le contrat pour la réalisation des travaux de réaménagement du boulevard Larochelle entre l'avenue Marguerite-Bourgeois et le boulevard Larochelle à la firme P.E. Pageau inc. Ces travaux devraient être complétés au cours de l'automne 2003.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux. (387-2301)

Chantale Faucher,
Greffière adjointe.

Élus municipaux : QUI S'OCCUPE DE QUOI?

À Sainte-Marie, comme dans les autres municipalités, les conseillers municipaux sont responsables de dossiers spécifiques ou représentent la Ville à diverses instances. Vous pouvez vous adresser à eux si vous avez des questions ou des commentaires concernant l'un de ces dossiers, soit en laissant un message à l'hôtel de ville soit par courriel.

M. Harold Guay
Maire



Le maire est le chef de la municipalité et préside les séances. Il représente aussi la municipalité au Conseil de la M.R.C.

M. Germain Blais
Siège no 1



Fonction, comité ou organisme
• Finances
• Relations de travail
• Corporation de développement économique
Dossiers spéciaux
• Véloroute (asphaltage)

Mme Dany Bilodeau
Siège no 2



Fonction, comité ou organisme
• Urbanisme
• Loisirs, culture et tourisme
Dossiers spéciaux
• Politique de la famille

M. Rosaire Simoneau
Siège no 3



Fonction, comité ou organisme
• Maire suppléant
• MRC (substitut)
• Relations de travail
• Office municipal d'habitation
Dossiers spéciaux
• CHSLD
• Santé
• Aînés
• Salle de spectacle (polyvalente Benoit-Vachon)

M. Patrice Cossette
Siège no 4



Fonction, comité ou organisme
• Urbanisme
• Sécurité publique, incendie, protection civile
Dossiers spéciaux
• Véloroute (asphaltage)
• Santé
• Odeurs

M. Paulin Nappert
Siège no 5



Fonction, comité ou organisme
• Loisirs, culture et tourisme
• Travaux publics
• Sécurité publique, incendie, protection civile
Dossiers spéciaux
• Odeurs

M. Yves Chassé
Siège no 6



Fonction, comité ou organisme
• Finances
• Travaux publics
• Communications
• Office municipal d'habitation
Para-municipal :
• Comité de vigilance du site d'enfouissement
• Carrefour Jeunesse Emploi
• Corporation de la Véloroute de la Chaudière
• SAMAR



REFOULEMENT D'ÉGOUT? VOUS POURRIEZ ÊTRE TENU RESPONSABLE!

En cas de refoulement d'égout, la municipalité ne peut être tenue responsable des dommages causés à votre immeuble si celui-ci n'est pas muni d'une soupape de retenue conforme au Code de plomberie du Québec et en bon état de

fonctionnement. CECI EST VALABLE PEU IMPORTE L'ÂGE DE VOTRE PROPRIÉTÉ. Il est de votre responsabilité de vous assurer que cet équipement est bien installé et en bon état. Si vous avez des doutes, nous vous conseillons de

consulter votre plombier. Vous pourrez ainsi vous éviter des désagréments qui peuvent coûter cher. (réf. : règlement 310-84)

De plus, nous rappelons que les eaux pluviales en provenance du toit d'un bâtiment, et qui sont évacuées par des gouttières ou tuyaux de descente, doivent être déversées dans la canalisation

municipale d'égout pluvial et non dans la canalisation d'égout sanitaire. En effet, cette façon de faire est interdite par le règlement 460-87. Pour en savoir plus, veuillez contacter le Service des Travaux et publics et de l'Ingénierie au 387-2783.

Votre collaboration est grandement appréciée!



DU 20 AU 23 OCTOBRE SEMAINE DU GRAND MÉNAGE

Veillez prendre note qu'une «SEMAINE DU GRAND MÉNAGE» se tiendra les 20, 21, 22 ET 23 octobre 2003, et ce, selon l'horaire normal de la collecte.

À cette occasion, le sous-traitant de la Ville, Sani-Gestion Onyx procédera au ramassage d'ordures de tout genre et de tout format. Toutefois, cela exclut les carrosseries d'automobiles, les débris de construction, les déchets domestiques dangereux, etc.

Veillez placer ces ordures spéciales près de vos ordures ménagères régulières sur le côté de la rue, avenue, route ou rang.

Veillez noter qu'aucuns débris déposés dans une remorque ne seront ramassés.

Dorénavant, pour ceux qui achemineront des débris au site de récupération, **LES TARIFS RÉGULIERS S'APPLIQUERONT MÊME PENDANT LES SEMAINES DU GRAND MÉNAGE.**

Le site sera ouvert les 20, 21, 22, 23 et 24 octobre 2003 de 08 h 30 à 12 h, de 13 h à 16 h et de 08 h 30 à 15 h pour le samedi 25 octobre 2003.

*Le Service des travaux publics
et de l'ingénierie*

SERVICE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE : DES CHANGEMENTS

Les deux dernières années ont été empreintes de nombreux changements pour votre service de protection contre l'incendie. De nombreuses retraites ont entraîné l'embauche de nouveau personnel. En voici les grandes lignes :

Retraites :

	Années de services
- Gaston Poulin	25 ans
- Martin Gagné	25 ans
- Guy Asselin	20 ans
- Gaétan Poulin	16 ans

Départs :

- Pascal Audet4 ans
- Steeve Boivin.....4 ans
- Pierre Audet2 ans

Des promotions ont également eu lieu :

- Bernard Boulanger ..*Chef de division intervention*
- Maurice Mercier.....*Chef de division logistique*
- Marco Lanchance....*Capitaine*
- Claude Morin.....*Capitaine*
- Éric Faucher*Lieutenant*
- Serge Fecteau*Lieutenant*
- René Cliche*Lieutenant*
- Nico Leclerc*Lieutenant*

De plus, un nouveau camion-citerne est en service depuis décembre 2002 et une unité d'urgence est actuellement en fabrication. Ces deux camions remplaceront trois camions âgés de plus de 20 ans et devenus désuets.



Voici (sur les photos) les nouvelles pompières et nouveaux pompiers : Jean-François Bégin, Yves Turmel, Nicolas Desrochers, Dave Imbeault, Nico Lebrun, Hélène Bégin, Dyane Jacques

5 AU 11 OCTOBRE, SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES CHANGER UNE PILE, ÇA NE FAIT PAS MOURIR!



Année après année, nous nous entêtons à vous reparler de prévention. Cette habitude devra se répéter encore et encore puisque chaque année nous déplorons encore des mortalités qui auraient pu être évitées si les avertisseurs de fumée avaient été fonctionnels.

Qui n'a pas en mémoire les cinq enfants morts dans deux incendies en moins d'un an à Trois-Rivières? L'enquête du coroner affirme que si les avertisseurs avaient été fonctionnels, cinq vies auraient probablement été sauvées...

La prévention des incendies n'est pas seulement l'affaire d'une campagne annuelle, elle est votre affaire à vous et à votre famille durant toute l'année. VOYEZ-Y ! SOYEZ PRUDENT et vous ne ferez jamais partie des statistiques...

LES AVERTISSEURS DE FUMÉE... AIDANTS OU DÉRANGEANTS

Permettez-moi ici de vous apporter quelques précisions sur les avertisseurs de fumée afin que ces derniers deviennent vos partenaires et non votre calvaire.

D'abord, si votre avertisseur se déclenche inutilement et à divers moments de la journée, vérifiez la pile. Si cette dernière est bonne, c'est peut-être que votre avertisseur n'est plus bon; habituellement un avertisseur devrait être remplacé à tous les dix ans.

Si ce dernier part à la moindre occasion (vous faites des rôties, vous ouvrez le four ou encore, vous prenez votre douche), c'est probablement l'emplacement qui n'est pas approprié. Un avertisseur doit être situé dans la partie la plus haute du plafond et le plus près des chambres à coucher. Il est recommandé d'avoir au moins un avertisseur de fumée par étage et idéalement il devrait y en avoir dans chaque chambre.

AVERTISSEURS : UN CHOIX JUDICIEUX

Il existe trois types d'avertisseurs de fumée. Un choix judicieux vous permettra d'avoir un appareil efficace à un endroit où votre appareil actuel vous casse les oreilles.

AVERTISSEUR À IONISATION

Ce type d'avertisseur est généralement plus sensible aux petites particules qui se dégagent d'un feu flambant tel que du papier dans une corbeille ou même d'une rôtie trop cuite... Il est le moins dispendieux des avertisseurs et offre une excellente protection s'il est bien situé. Il peut facilement être utilisé à l'intérieur des chambres ou dans un endroit loin de la cuisine et de la salle de bain. Il n'est pas recommandé d'utiliser ce type d'avertisseur à l'étage où se trouve un poêle à combustion lente.

AVERTISSEUR À CELLULES PHOTOÉLECTRIQUES

Ce type d'avertisseur est moins sensible au dégagement de petites particules mais est plus efficace pour les grosses particules qui s'échappent des feux couvants tel un article de fumeur ou autre. N'ayez crainte, ce type d'avertisseur ne sera pas moins efficace que le premier. Il ne nécessite que quelques secondes de plus pour analyser les particules et déclencher l'alerte.

AVERTISSEUR COMBINÉ

Il existe depuis peu sur le marché des avertisseurs utilisant les deux technologies et que l'on qualifie d'avertisseurs intelligents. Ces derniers ont la propriété de distinguer les situations urgentes des situations non urgentes. Cet avertisseur, dont le coût varie entre 35 \$ et 60 \$, vous protégera, vous et votre famille, sans vous faire perdre patience et ce, pour moins de 6,00\$ par année.

LE MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore produit par la combustion d'un poêle à combustion lente ou de votre foyer. Il provient également de l'échappement d'une voiture ou d'un autre appareil fonctionnant à l'essence, au gaz propane ou au gaz naturel. Il est la cause de nombreux décès dans les résidences sans qu'il y ait incendie. Vous pouvez vous protéger en vous procurant un détecteur de monoxyde de carbone. Il est aussi important que l'avertisseur de fumée.

Pour tout renseignement sur la prévention, contactez votre Service de protection contre l'incendie au 387-2301.

En cas d'urgence, composez le 911.